TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

9ème CHAMBRE CIVILE/cab.4 PROCÉDURES COLLECTIVES Tél. 01 41 83 70 68

Dossier : Association IMI PC N° N° RG 24/00036

N° Portalis DB3S-W-B7I-ZNAD

OJC n°01

4187 (ME)

N2187

(POUR INFORMATION)

Bobigny, le 05 Septembre 2024

Sove: 4511,975

DESTINATAIRE

COURRIER ARRIVE le :

19 SEP. 2024

SELARL BALLY MJSELARL BALLY MJ
69 rue d'Anjou
93000 BOBIGNY

Mandataire Judiciaire

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente la décision rendue le 29 Août 2024 :

- Par la Neuvième Chambre Civile.

Arrêtant des émoluments tarifés.

Je vous avise qu'une contestation à l'arrêté des comptes peut être portée devant le Président du Tribunal judiciaire territorialement compétent par tout intéressé dans le délai d'un mois de la notification de la décision oralement ou par écrit au Greffe du Tribunal judiciaire. La contestation doit être motivée. Le Juge taxateur statuant sur la demande dans les conditions prévues par les articles 709 et 718 du Code de Procédure Civile.

Drogn



6220 Homos M' TOVATI

Facture RECHEE LE 4/12/24

DEMANDE D'EVALUATION DE REMUNERATION

Article 80 du décret n°: 2005-1677 du 28 Déc 2005 modifié par le décret n°: 2006-1709 du 23 Déc 2006

Maîtres F.L. TOUATI et V. DUFFAUD

Commissaires-Priseurs Judiciaires Associés

7 allée de la Fontaine

93340 LE RAINCY

T.J. de BOBIGNY

Tél: 01 43 01 84 71 Fax: 01 43 81 81 71

3 0 JUIL. 2024

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Nº de Rôle :

Nº de PC: 24/00036

Décision et date: Liquidation judiciaire du 4.07.2024

Nombre

219.07 €

Affaire: ASSOCIATION IMI (22/01/2024)

Nous soussignés, Maîtres François-Léopold TOUATI et Vanessa DUFFAUD, avons l'honneur de solliciter de Madame la Présidente du Tribunal ou son représentant, la taxation de notre rémunération arrêtée aux sommes suivantes :

I - EMOLUMENTS (Hors Taxes) Décret n°: 85-382 du 25 Mars 1985 modifié par décret n°: 2006-105 du 2 février 2006.

Inventaire (art 9-2 et 22)

(Temps passé, analyse bilan et immobilisations, recherches clauses de réserve de propriété et biens susceptibles d'être revendiqués)

Prisée (art 9-1)

	Nonibic	T IIX unitane	IOtai
Droits fixes par vacation d'une demi-heure	8	22.82 €	182.56 €
Droits proportionnels sur chaque article	Montant	%	Total
1.488% de 0 à 1 725 € sur		1.488%	0.00 €
0.496% de 1726 à 4 600 € sur		0.496%	0.00 €
0.248% de 4601 à 34 500 € sur		0.248%	0.00 €
0.099% au dessus de 34 500 € sur		0.099%	0.00 €
	Nombre	Prix unitaire	Total
Levée d'état service d'immatriculation des véhicules		6.90 €	0.00 €
Levée d'état Greffe du Tribunal		6.90 €	0.00 €
Total EMOLUMENTS			182.56 €

II - FRAIS ENGAGES ET DEBOURS (Hors Taxes) (art 1 et 5) Décret nº: 85-382 du 25 Mars 1985, modifié par décret nº 2006-105 du 2 février 2006

11	. 2000	TOJ ut	1 2 10 4	101 2000
C	onvocation	ns - Cont	firmation	s au déhiteur

Convocations – Confirmations au debiteur			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Photocopie			0.00 €
Affranchissement simple	-		0.00 €
Affranchissement avec AR			0.00 €
ransports, Hébergement, Séjour			
Hôtel, SNCF, Avion (voir justificatifs)			0.00 €
Indemnités kilométriques, Déplacement			
(suivant puissance fiscale automobile de 7 CV)			0.00 €
épôts et envois de l'inventaire		<u> </u>	
Nombre d'exemplaires (à la page)			0.00 €
Reliures			0.00 €
Photographies			0.00 €
Affranchissement simple			0.00 €
Affranchissement avec AR			0.00 €
Dépôt au Greffe			0.00 €
utres Frais et Débours pour l'accomplissement de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs)			
Droits de Greffe		· ·	0.00 €
TMS-MSIV		† · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00 €
			0.00 €
	·		0.00 €
Total FRAIS ET DEBOURS	. ,		0.00 €
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00 C
TOTAL EMOLUMENTS ET FRAIS ENGAGES ET	DEBOTIDS	1	182.56 €
TOTAL EMODEMENTS ET PRAIS ENGAGES ET	DEBOUKS	·	102.50 €
TVA à 20 %			36.51 €

Montant certifié exact et sincère,

TOTAL GENERAL TTC



Extrait des minutes du Greffe du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY

ORDONNANCE

OSCR: Of Hinote n: 24/473

Bernard AUGONNET

Nous,

Premier Vice-Président Tribunal Judiciaire de Bobigny , Président au Tribunal Judiciaire de Bobigny.

Vu la requête présentée et les motifs y exposés pour Monsieur Ulrich SCHALCHLI.

Vu les dispositions du décret n°2005-1677 du 28 décembre 2005 modifié par le décret 2006-1709 du 23 décembre 2006 et décret n°85-392 du 29 mars 1985, modifié par le décret 2006-105 du 2 février 2006

Arrêtons les émoluments dus à Maîtres François-Léopold TOUATI et Vanessa DUFFAUD aux montants suivants :

	unalyse bilan et immobilisations, recherches clauses			
de réserve de	propriété et biens susceptibles d'être revendiqués)	Nombre	Prix unitaire	Total
	Droits fixes par vacation d'une demi-heure	8	22.82 €	182.56 €
	Droits proportionnels sur chaque article	Montant	%	Total
	1.488% de 0 à 1 725 € sur		1.488%	0.00
	0.496% de 1726 à 4 600 € sur		0.496%	0.00
	0.248% de 4601 à 34 500 € sur		0.248%	0.00
	0.099% au dessus de 34 500 € sur		0.099%	0.00
		Nombre	Prix unitaire	Total
	Levée d'état service d'immatriculation des véhicules		6.90 €	0.00
	Levée d'état Greffe du Tribunal		6.90 €	0.00
	Total EMOLUMENTS			182,56
			0.2006.105.1	2.0
	ors Taxes) (art 1 et 5) Décret nº: 85-382 du 25 Mars 1985, modifié par décret		n°: 2006-105 d	u 2 février 2006
Convocations - Confirmations au débiteur		Nombre	Prix unitaire	Total
	Photocopie	Nombre	, ,	0.00
	Affranchissement simple			0.00
	Affranchissement avec AR			0.00
ransports, Hébergement, Séjour				
, , , , ,	Hôtel, SNCF, Avion (voir justificatifs)			0.00
	Indemnités kilométriques, Déplacement			
	(suivant puissance fiscale automobile de 7 CV)			0.00
Dépôts et envois de l'inventaire				
épôts et envois de l'inventaire	Nombre d'exemplaires (à la page)			0.00
épôts et envois de l'inventaire	Nombre d'exemplaires (à la page) Reliures			
épôts et envois de l'inventaire				0.00
Dépôts et envois de l'inventaire	Reliures			0.00
Dépôts et envois de l'inventaire	Reliures Photographies			0.00 0.00 0.00 0.00
épôts et envois de l'inventaire	Reliures Photographies Affranchissement simple			0.00 (0.00 (0.00 (
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR			0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs) Droits de Greffe			0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs)			0.00 d 0.00 d 0.00 d 0.00 d 0.00 d
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs) Droits de Greffe			0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs) Droits de Greffe			0.00 6 0.00 6 0.00 6 0.00 6 0.00 6 0.00 6 0.00 6
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs) Droits de Greffe			0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0
	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs) Droits de Greffe TMS-MSIV			0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Dépôts et envois de l'inventaire Autres Frais et Débours pour l'accomplisseme	Reliures Photographies Affranchissement simple Affranchissement avec AR Dépôt au Greffe ent de la mission (précisez lesquels) (joindre justificatifs) Droits de Greffe TMS-MSIV Total FRAIS ET DEBOURS			0.00 d 0.00 d 0.00 d 0.00 d 0.00 d

ASSOCIATION IMI 12 rue Buloz 93800 EPINAY SUR SEINE

Maître Pascal BALLY Mandataire Judiciaire 69 rue d'Anjou 93000 BOBIGNY

Copie certifiée conforme

Monsieur le Président du Tribunal

Bobigny le 18 /08, /2024

Judiciaire

Bernard AUGONNET

Premier Vice-Président Tribunal Judiciaire de Bobigny